

# VIRUS

Le journal qui s'attrape

Pour ne pas  
perdre le Nord,  
orientez-vous  
vers SUD

Avril  
2023

N° 146

Le journal de la section syndicale



du Centre Hospitalier de Versailles

SUD : Solidaires – Unitaires - Démocratiques

Union  
syndicale  
**Solidaires**

## ÉDITO :

Nous voulions tirer un grand coup de chapeau à l'ensemble du service informatique qui a exécuté un travail colossal pour permettre un redémarrage partiel du système informatique. Cela s'est fait sous pression, ordres et contrordres avec une date de reprise fixée au 27 mars. Il reste encore un énorme travail à réaliser, avec un effectif, comme dans beaucoup de secteurs, en nombre insuffisant pour fonctionner correctement. Pour ceux qui ne font pas partie du bloc 1 et qui ne peuvent donc pas encore travailler avec leur outil informatique, la patience va être la règle. C'est rageant mais nous n'avons pas trop le choix, malgré la pression de certains médecins et cadres. Quant à nous, nous avons enfin pu obtenir un PC de secours. De plus il semblerait que le nouveau trésorier soit à l'origine de nombreuses factures impayées, exposant beaucoup de collègues de la DHAL aux foudres d'autres, et mettant nombre de services en difficulté puisque non livrés en matériel. Nous espérons que la direction générale interviendra rapidement pour pacifier et régler la situation.

## SOMMAIRE :

- Page 2 : Critères de promo de grade
- Pages 3 à 5 : CSE du 16 mars
- Pages 6 et 7 : F3SCT du 29 mars
- Page 7 : Poème
- Page 8 : Arrêté et Réforme des retraites

## Nous joindre ou adhérer :

Section SUD Santé Sociaux  
177 Rue de Versailles  
78150 Le Chesnay - Rocquencourt

☎ Mignot : 01 39 63 80 59

☎ Richaud : 01 39 63 73 98

☎ Département : 06 49 65 61 58

@ : sud.chv@ght78sud.fr

@ : sudsantesociaux78@gmail.com

Internet : solidaires78.org



SUD Santé Sociaux CH Versailles  
SUD Santé Sociaux 78

## *Critères de promo de grade*

Nous sommes souvent interpellé·e·s pour connaître les critères d'éligibilité au grade supérieur. Pour être inscrit au tableau d'avancement, il faut être à un certain échelon et avoir une ancienneté dans cet échelon. Nous avons donc établi le tableau suivant en nous appuyant sur le fichier permanent des corps et grades des presses de l'EHESP.

<b>GRADES</b>	<b>Ancienneté dans l'échelon</b>	<b>Echelons</b>	<b>Ancienneté de service</b>
Aide-Soignant, Auxiliaire Puer classe normale vers classe supérieure; Cadre Supérieur Socio-Educatif vers classe exceptionnelle	1 an	4	5 ans
Cadre Supérieur de Santé Paramédical vers Cadre de Santé Paramédical hors classe	1 an	4	8 ans
IPA classe normale vers classe supérieure; IADE 1er grade vers 2e grade	1 an	4	10 ans
IBODE et Puéricultrice 2e grade vers 3e grade	1 an et 6 mois	4	10 ans
Ingénieur Hospitalier vers Principal	2 ans	4	6 ans
IDE classe normale (Cat B) vers supérieure	2 ans	4	10 ans
Attaché d'Administration Principal vers hors classe		5	6 ans mini
Ingénieur en Chef classe normale vers exceptionnelle	1 an	5	6 ans
Assistant Socio-Educatif, Conseiller en Economie Sociale et Familiale, Educateur technique spécialisé, Educateur de Jeunes Enfants 1er grade vers 2e grade		5	6 ans
Adjoint Administratif, vers principal 2e classe puis vers principal 1ere classe; AES et Ambulancier vers principal; ASH classe normale vers classe supérieure; AEQ vers OP 2e classe puis vers 1ere classe; Agent de Maîtrise vers principal		6	5 ans
Moniteur-Educateur vers principal	1 an	6	5 ans
Cadre Socio-Educatif vers cadre supérieur	1 an	6	6 ans
Masseur-Kiné et Orthophoniste classe normale vers supérieure	6 mois	6	10 ans
Diététicien, Ergothérapeute, Manip radio, Orthoptiste, Pédicure-Podologue, Préparateur en Pharmacie, Psychomotricien et Technicien de Laboratoire classe normale vers supérieure; IDE (Cat A) 1er grade vers 2e grade	1 an	6	10 ans
Psychologue classe normale vers hors classe	2 ans	6	
Animateur et TSH 2e classe vers 1ere classe; Adjoint des Cadres Hospitaliers, AMA et ARM classe supérieure vers exceptionnelle	1 an	7	5 ans
Animateur et TSH vers 2e classe; Adjoint des Cadres Hospitaliers, AMA et ARM classe normale vers supérieure	1 an	8	5 ans
Attaché d'Administration Hospitalière vers principal		8	7 ans
Sage Femme 2e grade vers 1er grade			8 ans

**Election secrétariat de la F3SCT :** Il n'y a qu'une seule candidature sur chaque poste, c'est donc Sébastien POINT qui est élu comme secrétaire et Aurélie DEMEURE comme secrétaire adjointe.

**Validation du règlement intérieur :** Après quelques ajouts à notre demande, le règlement intérieur est adopté en incluant la liste des membres de la F3SCT.

**Point informatique :** La reconstruction d'une nouvelle infrastructure avance bien et va permettre la remise en route de certains logiciels comme Pharma, MOLIS (labo), logiciels RH. Fin juin viendra le tour des logiciels du bloc (OPERA), de la pharmacie (armoire, etc...), des urgences (URQUAL), DPI HM (dossier médical) à la place d'Alizé, logiciel DIANE et relance d'alizé archive, le reste attendra la fin d'année. Il est à noter que toutes les données du serveur ont été



cryptées et sont en passe d'être récupérées. On nous assure qu'aujourd'hui

aucune donnée n'a été volée et aucune rançon formulée. Par contre, le niveau de sécurité exigé va complexifier le quotidien, au moins du personnel de la maintenance informatique, qui devra demander systématiquement une autorisation à sa hiérarchie pour les interventions.

**Information JO 2024 :** Les Jeux Olympiques qui se tiendront du 24 juillet au 11 août et du 28 août au 8 septembre pour les Jeux Paralympiques auront un impact sur le fonctionnement du CHV. L'ARS demande à l'établissement de maintenir à 90% sa capacité d'accueil des patient·e·s. Pour cela, la Direction a, pour le moment, décidé de n'accorder aucun congé estival sur ces périodes. Elle va voir pour faire appel à l'intérim, mais les services ne peuvent tourner qu'avec des intérimaires. Evidemment, nous ne sommes pas

d'accord sur le fait de refuser les congés annuels aux personnels, surtout sur une période comme celle-ci. Nous rappelons que les hospitalier·e·s sont en souffrance depuis trop longtemps, et que la COVID et la cyberattaque n'ont rien arrangé. D'autant que Versailles et Le Chesnay auront des quartiers bouclés, ce qui va compliquer les déplacements. Affaire à suivre...

**Travaux du Relais H :** Restructuration complète et agrandissement de la cafétéria actuelle, qui reste ouverte pendant les travaux. Une offre de food truck est proposée le temps du chantier.

**Réorganisation estivale du CAPVERS et de PEDIATED :** Pour PEDIATED, il est prévu de fermer 3 semaines en août et la semaine entre Noël et nouvel an. Nous demandons si les congés sont imposés, il nous est répondu que non. Pour le CAPVERS, situé dans un ancien pavillon de la Direction, c'est plus compliqué. Jusqu'à présent, lorsque le médecin prenait ses congés, seules les urgences étaient gérées par téléphone, puis en présentiel si nécessaire. Sous couvert de sécurité, l'encadrement supérieur propose au personnel d'aller jusqu'au CREOP, situé lui au niveau des consultations au 1er étage, et de déménager les dossiers patient·e·s et le matériel nécessaire. Le personnel y est opposé, car cela va faire beaucoup de manutention. Le document préparatoire à l'instance mentionne que l'activité des collègues sur la période de Noël, également sans médecin, ne se résumerait qu'à 1h30 de téléphone par jour. Ce qui est faux puisqu'elles font les comptes rendus (de plusieurs pages chacun), la mise à jour des dossiers, la préparation des activités futures, etc... Le document est donc orienté et malhonnête. Nous faisons aussi remarquer que les locaux sont beaucoup plus petits et que ces changements risquent de perturber les enfants habituellement suivis au pavillon. Nous demandons



également combien d'enfants ont agressé des professionnels. La Direction nous répond qu'aucune agression n'est à déplorer, mais qu'il ne faut pas attendre forcément qu'il y en ait une. Nous partageons cet avis. Par contre, la véritable raison de cette réorganisation, c'est qu'un médecin, entre deux consultations, a entendu rire les collègues, et l'une d'elle faisait même de la couture. Pour ce dernier point, elle préparait un atelier à venir. Donc, si l'on suit le raisonnement du médecin, et de l'encadrement supérieur qui rentre dans le jeu, il est interdit de travailler dans la joie et la bonne humeur. A l'heure où beaucoup sont en souffrance, c'est quand même plus sympa d'avoir des collègues heureuses. Il nous est précisé que c'est un test pour cette année, mais que si cela ne convient pas, il sera possible de revenir en arrière. Du déjà entendu, mais jamais appliqué. Votes : 8 contre (SUD et 1 CGT) ; 2 abstentions (1 CGT et 1 SMPS) ; 4 pour (2 SMPS, 1 CFDT et 1 FO). C'est beau les représentant·e·s du personnel qui vont à l'encontre de l'avis des collègues sans même les avoir rencontré·e·s.

**Modalités de facturation du self et mise à jour des tarifs** : Nous avons demandé dans un premier temps un rééchelonnement des tranches indiciaires du self pour inclure un maximum de collègues dans les tranches les plus basses. Sauf que beaucoup sont déjà sur les premières tranches et il est donc inutile de les changer. Par contre, cela met en lumière la précarité du personnel de l'hôpital.

Pour le paiement des repas pris depuis la cyberattaque un calcul a été fait sur le nombre moyen de passage au self par agents (6 à 10 passages ) Du coup, les forfaits suivants seront prélevés mensuellement à partir du mois d'avril :

- Indice inférieur à 370 : 23€
- Entre 370 et 440 : 27,95€
- Entre 431 et 545 : 33,31€
- Au-delà de 546 : 36€

Dans un premier temps, les montants restants sur votre carte seront prélevés afin d'amoinrir le solde. Possibilité également de connaître le montant dû auprès des caisses du self pour le régulariser. Il est également prévu de régulariser les tarifs du self en lien avec

l'inflation.

Comme l'an passé, les tarifs vont donc augmenter de 6%. Nous demandons par contre une augmentation substantielle de la qualité



des repas, certains plats étant mauvais. Loin de nous l'idée de pointer le personnel du service restauration, qui fait avec ce qu'on lui fournit. Par contre, on peut déjà commencer par mettre nos cuisiniers en cuisine, et non sur d'autres postes sous couvert de polyvalence. Cela permettrait probablement l'amélioration gustative de certains plats. Sinon, quelle utilité d'embaucher des cuisiniers ?

**Organisation de la maintenance courants forts / courants faibles** : Pas de document, pas de compte rendu. Le Directeur des travaux avait largement le temps de rédiger au moins une note d'information nous permettant de faire notre travail d'enquête.

**Politique QVT : bilan 2022 et perspective 2023** : Une bonne partie des équipes a pu profiter de l'enveloppe allouée soit pour faire un resto, soit pour commander des vestes floquées au nom du service, etc... Sauf que d'autres secteurs, en particulier la DHAL (Direction de l'Hôtellerie, des Achats et de la Logistique) qui se démarque puisque seulement 6% de l'enveloppe a été utilisée. Beaucoup se demandent où est passé l'argent promis. Il nous est répondu que les projets déposés avant le 31 décembre 22 et n'ayant pu être réalisés le seront en 23. Le SMPS fait remarquer très justement que le montant de l'enveloppe a été connu tardivement, ce qui a constitué un frein pour l'établissement de projets de service.

**Projet logistique d'étage** : Le test ayant lieu la semaine de l'instance, nous ne pouvons pas avoir de retour des services. L'idée est de décharger les AS des services de certaines tâches comme les commandes de

linge, commande et rangement des consommables, ramassage des DASRI/DAOM, des sacs de linge sale etc... Redonner du temps aux soignant·e·s est très bien. Par contre le ramassage des DASRI/DAOM et linge sale s'est fait en tenue civile et sans chaussures de sécurité. A corriger si le projet aboutit.

**Contexte budgétaire :** Là encore, pas de document. Le taux d'activité des consultations est de 80% quand l'hospi est à environ 370 lits occupés sur 600.

### **Questions diverses (de SUD) :**

**Actualisation du guide du temps de travail :** Cela fait des années que nous la réclamons. La nouvelle DRH s'engage à travailler dessus.

**Prime de soins critiques en hémato :** Cela fait plus d'un an que nous alertons la DRH sur le fait que l'application du décret n'est pas respectée. Ce décret précise que les personnels (cadre et IDE) des services de soins critiques et intensifs y effectuant au moins 50% de leur temps de travail perçoivent une prime mensuelle de 100€ au prorata du temps passé dans le service.

Or, l'encadrement supérieur et le chef de service avec la complicité de l'ancien DRH ont décidé, pour une question



d'"équité", de prendre, sans leur consentement, la moitié de cette prime destinée aux collègues de SI Hémato pour la reverser aux collègues d'hémato/onco (HO), prétextant une seule et même équipe. Ce qui n'est pas le cas, et les dépannages entre ces deux services sont très occasionnels. Si l'idée de faire profiter le personnel d'hémato/onco est louable, la méthode n'est pas la bonne. Il y a en effet 3 lits de SI dans le service d'HO, et c'est donc à partir de cela qu'il fallait travailler. Comme pour l'USC pédiatrique.

Depuis plus d'un an, nous demandons que le personnel du secteur SI perçoive l'intégralité de cette prime comme énoncé par le décret. Nous prévenons également des risques de remboursement de prime perçue indûment par les collègues de HO. Depuis un an, l'ancien DRH a laissé pourrir la situation (comme beaucoup d'autres d'ailleurs). La nouvelle DRH propose 3 scénarii :

1. L'application à la lettre du décret avec effet rétroactif à la date d'application. Ce qui induit le remboursement par les collègues d'HO d'une partie de cette prime.
2. La mise en conformité du versement dès avril sans effet rétroactif.
3. Attendre vers septembre la fusion des deux services.

Pour nous, c'est la première solution qui doit s'appliquer, les collègues de SI n'ont pas à être pénalisés. Et que l'on n'aille pas dire que c'est de la faute au syndicat SUD si les collègues doivent rembourser une somme importante. Nous n'avons eu de cesse d'alerter dès le début. Que les collègues se retournent vers les responsables de cette situation, à savoir ceux nommés plus haut. Le cadre sup du secteur radio/labo s'étonne que SUD demande à faire respecter un décret quand nous ne disons rien pour les manips radio qui bénéficient de la prime urgence. Il est donc pour la suppression de cette prime pour les manips, qui apprécieront. Nous lui rétorquons que cela a relevé d'une négociation avec la Direction à la demande des manips. Et que la situation est ici différente car on ne prend pas à certain·e·s pour redonner à d'autres. Nous rappelons que l'encadrement de SI, partie en octobre, est aussi concernée par le rappel. La DRH nous dit que cela risque de créer des tensions entre les deux services. Aucun risque, l'entente n'est déjà pas très cordiale. La DRH prendra une décision définitive sous peu. Nous signalons, toujours sur le même thème, que des bruits courent comme quoi cela s'appliquerait aussi chez les kinés. Pas à l'ordre du jour pour la DRH. Enfin, nous alertons sur le cas des ASH effectuant plus de 50% de leur temps de travail en réanimation et autres services de soins intensifs, sans y être affectés administrativement, qu'ils doivent dorénavant aussi en bénéficier.

### Report d'inspection de la PUI (Pharmacie Unique Intérieure)

La demande de renouvellement d'autorisation de la PUI a été déposée auprès de l'ARS le 30 septembre 2022, mais a été suspendue au 10 janvier 2023 dû à la cyberattaque. L'ARS a effectué une visite le 14 novembre 2022 accompagnée du service qualité, avec pour but d'évaluer l'adéquation des moyens (locaux, personnel, équipements et système d'information) alloués à la PUI pour exercer ses missions et activités. Le rapport du 8 février 2023

établi suite à cette visite formule 29 écarts à la réglementation (l'équipement, le fonctionnement et le personnel). Afin de répondre à une bonne réalisation des missions de vente de médicaments au public, une réorganisation



et des travaux doivent être réalisés :

- Réaménagement des locaux non adaptés ou non conformes
- Remplacement des plafonds
- Livraison de hottes
- Pose d'une CTA (Centrale Traitement d'Air) pour une meilleure qualité d'air
- Arrivage de congélateurs

A été noté un personnel insuffisant : le recrutement est difficile car certaines qualifications sont demandées, les habilitations plus poussées et les fiches de postes seront donc revues. Il manque 1,5 pharmacien équivalent temps plein et 1 mi-temps en préparateur en pharmacie. Le dossier des 29 actes d'améliorations sera rendu avant l'été afin d'avoir l'autorisation pour commencer en fin d'année.

Reconfiguration des blocs opératoires : Le conseil

de bloc a acté un projet de reconfiguration. Le chantier s'étalera de cet été à fin septembre 2025. Les travaux vont commencer par un réaménagement des bureaux des cadres plus une salle de repos unique. La salle de réveil SSPI 1 sera agrandie pour passer de 11 lits à 15/16 lits. Dans un deuxième temps, les salles d'ortho 1, 2 et 3 seront réaménagées (passage de 35 à 40 m2 selon la loi). Enfin la salle 4 de chirurgie digestive sera aussi réaménagée.

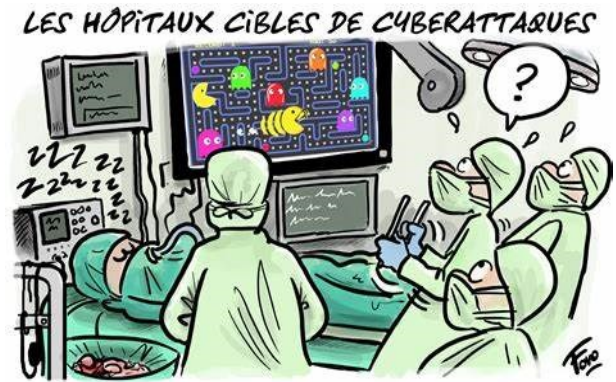
Internat : La peinture qui devait recouvrir les fresques n'a toujours pas été faite. La salle de stockage est terminée contrairement au vestiaire. Il manque la cabine de change pour que notre collègue féminine puisse se changer en toute intimité, et non aux toilettes ! et donc l'emplacement prévu pour cette cabine est occupé par une photocopieuse (bien sûr c'est plus important).

Une kitchenette avec buanderie sera réalisée pour les internes résidents. Pendant les travaux de création d'un self libre-service, les internes iront manger au self et les 3 agents de l'internat iront renforcer l'équipe de l'environnement. La réouverture doit se faire début Mai.

Modification des références du matériel : A la suite de problèmes de certains matériels, (ailettes, Lovenox par exemple...) nous avons fait remonter l'information qu'il n'y avait plus d'échanges avec les laboratoires pour les nouveaux marchés. En effet, les services reçoivent de nouveaux matériels différents sans même avoir été prévenus en amont, ce qui engendre des difficultés d'utilisation. Une meilleure information lors des changements de marchés doit avoir lieu. COMMUNICATION ! Il fut un temps où les laboratoires venaient dans tous les services pour informer, montrer et proposer de nouveaux matériels aux utilisateurs. Des tests de produits se faisaient pour que le personnel puisse donner son avis sur ceux-ci. Il serait bien, avant même de prendre un nouveau marché, de consulter les personnes qui vont les utiliser.

**Impact de la cyberattaque :** Après la grande période COVID qui a mis à mal le personnel, nous voilà avec une cyberattaque qui a encore pesé sur le moral des troupes. Le personnel est inquiet concernant le rattrapage des données informatiques de ces quatre derniers mois. Comment et avec quels moyens : heures supplémentaires, retraités, service civique ??? La direction a bien conscience de la difficulté engendrée par cette attaque. De nombreux agents ont été impactés sur le paiement de leurs salaires. D'ici fin juin, des rectificatifs seront faits par le bureau du personnel ainsi que les ajustements de la prime de service. Les dossiers des agents ayant eu un changement de leur situation administrative seront mis à jour. A l'heure actuelle l'encadrement doit rentrer tous les plannings depuis décembre ce qui est très fastidieux !!! A ce jour, la phase de redéploiement des

ordinateurs est en cours. Une priorité est donnée à certains secteurs afin de redémarrer dans de meilleures conditions (par exemple : RH pour la gestion du personnel, GAM pour les étiquettes et gestion des patients, Molis pour les bilans, Channel pour les résultats et enfin Pharma pour les prescriptions...). La première semaine de reprise a été très compliquée et a demandé des ajustements. Il nous faudra plusieurs mois pour retrouver notre vitesse de croisière.



## Poème

### LE POOL

Du pool au pouls,  
Il n'y a qu'un pas !  
Un pas infime !  
Un trait d'union si dérisoire  
Qui confère l'utilité du second au premier.

Ce groupe discret au service du bien-être  
Des patients, veille jalousement à la qualité  
De leur environnement en lui insufflant  
Chaque jour un air nouveau.

Cet ensemble de petites mains  
Compétentes sans lequel aucune hospitalisation  
Sérieuse ne pourrait être jugée de complète  
A Mignot à la recherche constante  
D'un idéal dans la réception,

Est aussi capital et vital que le pouls,  
Pulsation ou battement du cœur  
Sans lequel le corps humain serait  
Une simple charpente osseuse avec  
Une enveloppe charnelle inanimée.

Alors, venues d'horizons divers  
Quels que soient des tropiques  
Lointains pour atterrir dans cette équipe  
Où l'ambiance est des plus agréable,  
Ces personnes prennent à bras le corps  
Cette activité ô combien importante.

Elles travaillent certes avec élégance,  
Gentillesse et, grâce, mais elles travaillent  
Surtout avec abnégation et détermination.

ZOKOU Mathieu  
Pool ASH

## Arrêté

Arrêté du 29 mars 2023 portant majoration exceptionnelle des taux des indemnités horaires pour travail normal de nuit et de la majoration pour travail intensif dans la fonction publique hospitalière. Par dérogation aux articles 1er et 2 de l'arrêté du 30 novembre 1988 susvisé, pour la période courant du 1er avril au 31 août 2023, les taux des indemnités horaires pour travail normal de nuit et de la majoration pour travail intensif sont fixés :

1. A 0,34 euros pour le travail normal de nuit prévu à l'article 1er du décret du 30 novembre 1988 susvisé ;
2. A 1,80 euros pour le taux de majoration pour travail intensif, dans les cas prévus aux 1o à 4o de l'article 2 du même décret ;
3. A 2,52 euros pour le taux de majoration pour travail intensif, dans les cas prévus au 5o du même article 2.

## Réforme des retraites

Malgré le rejet par 70% des Français·es et 95% des travailleuses et travailleurs de ce projet de réforme des retraites, Macron a utilisé et usé de tous les subterfuges antidémocratiques inimaginables pour la faire passer. Nous allons donc devoir travailler jusqu'à 2 ans de plus alors que d'autres solutions étaient possibles. Comme par exemple mettre enfin en place l'égalité salariale femmes/hommes, qui rapporterait 6 milliards d'€ dans les caisses. Baisser le temps de travail hebdomadaire à 32H le jour et 30H la nuit pour créer des emplois, et donc des cotisations supplémentaires. Le COR (Conseil d'Orientation des Retraites), auteur du rapport sur lequel s'appuie le gouvernement pour faire sa réforme, dit lui-même qu'elle n'était pas nécessaire. Cette réforme n'a été faite que pour faire plaisir à l'Europe. Le combat ne s'arrête pas, nous devons continuer à lutter afin d'obliger Macron et son gouvernement à retirer cette loi qui ne pénalise que les travailleuses et travailleurs de ce pays. Il n'y a pas de fatalité, nous n'aurons que ce que nous prendrons.

